

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2066

21 août 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. | 99131 | Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ... | 99162 |
| Acuco S.A. | 99139 | gategroup Financial Services S.à r.l. | 99127 |
| Aleph | 99127 | Gentiane S.A. | 99162 |
| Argus Fund | 99128 | Gestador S.A. | 99127 |
| Blue Power Group S.à r.l. | 99128 | Gestprom S.à r.l. | 99128 |
| Bulvano Luxembourg S.A. | 99129 | Heron Les Mesnuls S.A. | 99161 |
| C4U2 S.A. | 99139 | Heron Nointel S.A. | 99162 |
| Carbon-ex S.à r.l. | 99136 | HT WD Kettwiger Straße S.à r.l. | 99164 |
| Central Investments DBI | 99136 | IBEF S.A. | 99164 |
| CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l. | 99136 | La Beauté d'Océane S.à r.l. | 99165 |
| CGPA Ré | 99138 | Landericus Property Delta S.à r.l. | 99166 |
| Champ Cargosystems S.A. | 99138 | Landericus Property Epsilon S.à r.l. | 99166 |
| Clipco S.A. | 99138 | Landericus Property Gamma S.à r.l. | 99166 |
| Colinium S.à r.l. | 99131 | Landericus Property Zeta S.à r.l. | 99139 |
| Dawn Holdings Luxembourg Sàrl | 99136 | L.C.C. Holding | 99165 |
| DB Investments | 99135 | LOD S.à r.l. | 99167 |
| Delfi Asset S.A. | 99139 | LSP International Holdings S.à r.l. | 99167 |
| Diapason Investissements S.A. | 99125 | Marina Town S.A. | 99165 |
| DM Holdings S.à r.l. | 99136 | Neteos Interactive S.A. | 99160 |
| Econocom PSF S.A. | 99161 | Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l. | 99168 |
| Egon Holdings S.A. | 99122 | Optique Claude Bley s.à r.l. | 99168 |
| Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding | 99148 | P.B.I. Holding | 99168 |
| Eurofins Analyses pour les Industriels Fran- ce LUX Holding | 99159 | Pomelo | 99129 |
| Eurofins Hydrologie France LUX Holding | 99160 | SAJ S.A. | 99164 |
| Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding | 99160 | Sunlow Investments International S.A. ... | 99150 |
| FCS Deco Sàrl | 99123 | TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l. | 99167 |
| Finanmag S.A. - SPF | 99148 | Twin Aux Carrés S.à r.l. | 99159 |
| Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l. | 99161 | Xena Investments S.à r.l. | 99168 |

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.069.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on June 22nd, 2012

1. The mandate of the following be re-elected for a new term of 6 years until the Annual General Meeting of 2018 which will approve the annual accounts as at December 31st, 2017, i.e.:

Directors of category A

- Mr Marc LIMPENS, private employee, born on February 17th, 1951 in Overijse, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Mr Serge KRANCENBLUM, M.B.A., bom on October 8th, 1961 in Metz, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Mr Alain RENARD, private employee, born on July 18th, 1963 in Liège, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Directors of category B

- Mr. Dilip J. THAKKAR, chartered accountant, born on October 1st, 1936 in Bombay, India, residing at 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023

- Mr. Jeffrey A. SACKS, director, born on August 20th, 1954 in Illinois, USA, professionally residing at PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

2. The mandate as Statutory Auditor of the company Fin-Contrôle S.A., société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, won't be renewed.

3. The company RSM Audit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, be appointed as Independent Auditor for a term of one year until the Annual General Meeting of the year 2013.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juin 2012

1. Les mandats suivants sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018 qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, à savoir:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Dilip J. THAKKAR, expert comptable, né le 1^{er} octobre 1936 à Bombay, Inde, demeurant au 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023

- Monsieur Jeffrey A. SACKS, administrateur, né le 20 août 1954 à Illinois, USA demeurant professionnellement au PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, n'est pas renouvelé.

3. La société RSM Audit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, est nommé Réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

EGON HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012089938/54.

(120127275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

FCS Deco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 170.258.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Cécile FONTAINE, née le 27 mai 1968 à Boussu-en-Fagne (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 9 rue des Prairies,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de décoration de fenêtres, les stores, parois japonaises, rideaux et de peinture, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «FCS DECO SARL», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont intégralement souscrites par Madame Cécile FONTAINE, née le 27 mai 1968 à Boussu-en-Fagne (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 9 rue des Prairies.

Toutes les parts ont été entièrement libérées, moyennant un apport en nature constituée par:

un véhicule de marque BMW série 1 120d, numéro d'immatriculation 1BIW970, châssis N° WBAUD91070PA55805 (01).

L'apport en nature ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant facture du véhicule daté du 6 juin 2011, dont copie est jointe.

La comparante donne pleine et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

Elle certifie par ailleurs au notaire soussigné qu'il n' existe aucun obstacle au transfert dudit apport et elle s' engage à faire toutes les formalités nécessaires endéans les meilleurs délais.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- €). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s' est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Cécile FONTAINE, née le 27 mai 1968 à Boussu-en-Fagne (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 9 rue des Prairies.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-7220 Walferdange, 133 route de Diekirch.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de

se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. FONTAINE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8574. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089978/108.

(120127219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Diapason Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 163.245.

L'an deux mille douze,

le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Lionel MOTIERE, administrateur de société, demeurant 80, allée des Tennis, F-74290 Menthon-Saint-Bernard (France),

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire») de la société «DIAPASON INVESTISSEMENTS S.A.», (la «Société»), une société anonyme, avec un capital social souscrit d'un million quatre cent vingt-six mille euros (1'426'000.- EUR) divisé en cent quarante-deux mille six cents (142'600) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR), constituée suivant un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 21 octobre 2011, sous le numéro 2557 et page 122701,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 163 245, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire rédacteur de l'acte, en date du 17 février 2012, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 30 mai 2012, sous le numéro 1328 et page 63732.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent vingt euros (3'257'820.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent vingt-six mille euros (1'426'000.- EUR), représenté par cent quarante-deux mille six cents (142'600) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, à un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt euros (4'683'820.- EUR) qui sera finalement divisé en quatre cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-deux (468'382) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

2 Émission de trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (325'782) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'Actionnaire, Monsieur Lionel MOTIERE et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible, consistant en une dette en principal avec les intérêts cumulés, détenue par ce même seul Actionnaire et souscripteur

contre la Société, à concurrence dudit montant à augmenter de trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent vingt euros et trente-six cents (3'257'820,36 EUR).

4 Modification de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5 Divers.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent vingt euros (3'257'820.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent vingt-six mille euros (1'426'000.- EUR), représenté actuellement par cent quarante-deux mille six cents (142'600) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, à un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt euros (4'683'820.- EUR) qui sera divisé en quatre cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-deux (468'382) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'émettre, en conséquence directe de cette augmentation de capital, trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (325'782) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de rédaction notariée des résolutions à prendre par l'Actionnaire.

Troisième résolution

Souscription-Libération

Les trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (325'782) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) par action, émises par la Société ont été entièrement souscrites par l'Actionnaire et de même ont été libérées intégralement par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, se composant d'une dette en principal avec les intérêts cumulés aux taux de 3% l'an, détenue par ce même seul Actionnaire et souscripteur contre la Société, à concurrence d'un montant de trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent vingt euros (3'257'820.- EUR).

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises, la société "AbaCàb S.à r.l." une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et signé par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, en date du 26 juin 2012, dont la conclusion, rédigée en langue française, est la suivante:

«*Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et actionnaire unique et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps avec elles.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de remplacer le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société par le nouvel alinéa premier suivant de ce même article CINQ (5) de manière à refléter l'augmentation du capital social précitée:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à quatre millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt euros (4'683'820.- EUR) représenté par quatre cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-deux (468'382) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8695. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012089905/95.

(120127215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

gategroup Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.562.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

—
Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale de la Société tenue en date du 18 juillet 2012

En date du 18 juillet 2012, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

Monsieur Jérôme TRIGANO, gérant de catégorie A

Monsieur Philip DAVIES, gérant de catégorie A

Monsieur Dominik ANDERHALDEN, gérant de catégorie A

Monsieur Mike HARGETT, gérant de catégorie A

Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

gategroup Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012089674/22.

(120127265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Aleph, Société d'Investissement à Capital Variable.

R.C.S. Luxembourg B 82.857.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de la société d'investissement à capital variable, 'ALEPH', immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 82.857 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 27 juillet 2012.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012089724/12.

(120127241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2012 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Hermann Bissig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Ont été réélus administrateurs-délégués, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2012090035/20.

(120127130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Argus Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 11 juin 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Claudio Segré, 3 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève

Rémy Obermann, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

John R. Reinsberg, 30 Rockefeller Plaza, USA - NY 10112

Ralph Kanza, 2 George Yard Lombard Street, UK - London EC3V 9DH

Michèle Berger, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luc Hafner, 2 rue du Jargonnant, CH-1207 Genève

Massimiliano Zanon di Valgiurata, 18 rue Charles Galland, CH- 1211 Genève 12

pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale en 2013 ou lorsque leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréés Deloitte Audit pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale en 2013 ou lorsque leurs successeurs seront nommés.

ARGUS FUND

Référence de publication: 2012089746/22.

(120127160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012089770/12.

(120127233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Gestprom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.089.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2012

L'an deux mille douze, le 15 juillet à 10 heures,

S'est réuni

L'associé unique de la société GESTPROM Sàrl unipersonnelle, ayant son siège social à Mondorf-les-Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 42229 du 12 septembre 2008,

Après avoir constaté que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point figurant à l'ordre du jour,

A pris la décision suivante:

Première résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Mondorf-les-Bains, le 15 juillet 2012.

Xavier DANJOU.

Référence de publication: 2012091223/20.

(120127123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Bulvano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 169.501.

—
EXTRAIT

Par décision de l'administrateur unique de la Société en date du 23 avril 2012, Monsieur Michel Adriaens, résidant professionnellement à Oude Baan n°4, 2520 Oelegem, Belgique est nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 23 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour Bulvano Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012089777/15.

(120126747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pomelo, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.367.

L'an deux mil douze, le neuf juillet

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «POMELO S.A.» avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.367, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C du 13 septembre 2007, numéro 1.977, page 94.890,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Christine RACOT, employée privée;

La présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline FELTEN, employée privée;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Johanna TENEBAY, employée privée.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée avec la procuration pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que la totalité des 100 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Constat et acceptation de la démission de SEREN S.à r.l. de son mandat d'administrateur unique de la société, avec effet rétroactif au 7 juin 2012, avec décharge;
3. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs: Madame Viviane HENGEL, Monsieur Yves BIEWER et Monsieur Gabor MOCSKONYI, avec effet rétroactif au 7 juin 2012;
4. Révocation de CREATRUST, société à responsabilité limitée, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 7 juin 2012;
5. Nomination de AUDIT TRUST S.A., en tant que nouveau commissaire aux comptes, avec effet rétroactif au 7 juin 2012;
6. Transfert du siège social de la société du 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de LUXEMBOURG.»;

7. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter, rétroactivement à compter du 7 juin 2012 la démission de l'administrateur unique, à savoir:

- la société à responsabilité limitée SEREN S.à.r.l.

et lui accorde pleine et entière décharge de la mission accomplie par lui depuis le jour de sa nomination jusqu'au 7 juin 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, avec effet rétroactif au 7 juin 2012, aux fonctions d'administrateurs:

1) Madame Viviane HENGEL, née le 31 juillet 1977 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

2) Monsieur Yves BIEWER, né le 16 août 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

3) Monsieur Gabor MOCSKONYI, né le 14 mai 1983 à Oroshaza (Hongrie) demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Conformément à l'article 12 des statuts, l'assemblée générale confirme que la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet rétroactif au 7 juin 2012, CREATRUST, société à responsabilité limitée, anciennement DUNE EXPERTISES, respectivement anciennement DUNE de son mandat de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet rétroactif au 7 juin 2012 à la fonction de commissaire aux comptes:

la société AUDIT TRUST S.A., avec siège social à L-2661 LUXEMBOURG, 42 rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.115.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2661 LUXEMBOURG, 42 rue de la Vallée.

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de LUXEMBOURG.»

(Le reste sans changement.)

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. RACOT, C. FELTEN, J. TENEBAY, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9261. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090314/93.

(120127218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Colinium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.452.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société, le 4 juillet 2012

- acceptation de la démission de Mme KORTEKAAS Suzanne, avec effet au 03/07/2012;
- nomination de M. Patrick Want, né le 12 juillet 1969 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant, pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012089862/13.

(120127118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 585.688.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.772 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.636 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 29 October 2010, published in the Memorial C number 2854 of 29 December 2010.

II.- The 585,686 (five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-six) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 585,686,000 (five hundred eighty-five million six hundred eighty-six thousand United States Dollars) to USD 585,688,000 (five hundred eighty-five million six hundred eighty-eight thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in AbbVie Overseas S.a r.l.;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.a r.l. of the 2 (two) new shares by way of a contribution in kind;

4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 585,686,000 (five hundred eighty-five million six hundred eighty-six thousand United States Dollars) to USD 585,688,000 (five hundred eighty-five million six hundred eighty-eight thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

Third resolution

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 20 (twenty) shares having a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) representing the entire share capital of AbbVie Overseas S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.837.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 July 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 585,688 (five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-eight) shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 585,688,000 (five hundred eighty-five million six hundred eighty-eight thousand United States Dollars), represented by 585,688 (five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-eight) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.772 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'Associé Unique d'Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.636 (la "Société"), constituée par acte notarié reçu le 3 février 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2854 du 29 décembre 2010.

II - Les 585.686 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt six) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 585.686.000 USD (cinq cent quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-six mille Dollars américains) à 585.688.000 USD (cinq cent quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature, consistant en des parts sociales d'Abbvie Overseas S.à r.l.;

3. Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des 2 (deux) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 585.686.000 USD (cinq quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-six mille Dollars américains) à 585.688.000 USD (cinq quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant d'être entièrement libérées par un apport en nature tel que décrit ci-dessous ("Apport"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 18.000 (dix-huit mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

Troisième résolution

L'Associé Unique, précité, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de 20 (vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) représentant l'intégralité du capital social d'Abbvie Overseas S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.837.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 6 juillet 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 585.688 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 585.688.000 USD (cinq cent quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille Dollars américains), représenté par 585.688 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9164. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089680/235.

(120127343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} mai 2012 du 9, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012089902/13.

(120127182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Carbon-ex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 155.727.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 20 juillet 2012, les associés de la société Carbon-ex S. à r.l. sont désormais:

- Qaisar ABBAS: 500 parts sociales

Référence de publication: 2012089805/10.

(120127184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Central Investments DBI, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 82.386.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012089808/12.

(120127597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 111.583.

Extrait des résolutions du gérant unique Castle Services S.à.r.l. prises le 06 juillet 2012

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance que, avec effet au 7 juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il est à noter que Castle Services S.à.r.l. change également d'adresse, son siège social se trouvant à présent au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012089845/18.

(120126609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

DM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Dawn Holdings Luxembourg Sàrl).

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 157.814.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DAWN MEATS EUROPE, a limited liability company existing under the laws of the Republic of Ireland, with registered office at Grannagh, Waterford, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin (Ireland) under number 221940,

here represented by Mr Quentin BRASSEUR, with professional address at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on June 15, 2012.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner (the "Sole Partner") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "DAWN HOLDINGS LUXEMBOURG SARL", having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B157814, incorporated on December 17, 2010, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 440 of March 8, 2011. The Company's articles of association have been amended at several occasions, and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 994 on April 18, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at thirteen thousand Euros (EUR 13,000) represented by one hundred and four (104) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each.

III. The appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Partner resolves to change the denomination of the Company to "DM Holdings S.à r.l."

Consequently, the first (1st) article of the articles of association of the Company shall be amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The Company exists under the name of "DM Holdings S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DAWN MEATS EUROPE, une «limited liability company», existante conformément aux lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Grannagh, Waterford, Irlande, inscrite auprès du «Companies Registration Office» de Dublin (Irlande) sous le numéro 221940,

ici représentée par Monsieur Quentin BRASSEUR, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «DAWN HOLDINGS LUXEMBOURG SARL», ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157814 et constituée aux termes d'un acte notarié en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 440 en date du 8 mars 2011. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 994 en date du 18 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de treize mille euros (EUR 13.000) représenté par cent et quatre (104) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société. Celle-ci portera désormais la dénomination de «DM Holdings S.à r.l.».

En conséquence, le premier (1^{er}) article des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «DM Holdings S.à r.l.».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes,

et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. BRASSEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8607. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012089901/80.

(120127177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012089847/12.

(120127091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la lettre de démission de Monsieur Norbert Steiger de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP Cargosystems S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012089848/12.

(120127100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Clipco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 juillet 2012, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 13 juillet 2012; Relation: EAC/2012/9333, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

- De renouveler le mandat des administrateurs à Savoir:

Monsieur Paul MULLER, né à Reuland, le 1^{er} juillet 1934, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue Gaspar-Mathias Spoo

Monsieur Claude MULLER, né à Esch-sur-Alzette, le 08 juin 1967, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88, rue d'Ehlerange

Madame Sylvie IRRTHUM, née à Differdange, le 18 décembre 1965, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88, rue d'Ehlerange

- De renouveler le mandat de l'administrateur délégué à savoir:

Monsieur Claude MULLER, né à Esch-sur-Alzette, le 08 juin 1967, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88, rue d'Ehlerange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012089852/17.

(120127216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

C4U2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089883/9.

(120126721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Delfi Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 150.505.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012089885/14.

(120126478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Landericus Property Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.240.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique en date du 13 juillet 2012:

- Nomination, avec effet au 13 juillet 2012, de Monsieur Philippe Lanciers, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012090173/14.

(120127110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Acuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 170.255.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the second day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Swiss Finance & Property AG, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Untermüli 7, 6300 Zug, Switzerland and registered with the Commercial Register of Canton Zug under number CH-020.3.025.166-1,

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “société anonyme” under the name of “Acuro S.A.” (the “Company”) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for a period of five (5) years with an extension option for two (2) additional year as resolved by the shareholders at least three (3) months before the expiration date.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be forty thousand Swiss Franc (CHF 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) class A shares (the “Class A Shares”), having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each. A share premium amounting to one Swiss Franc and fifty cents (CHF 1.5) per share shall be paid at incorporation. The total contribution to be made at incorporation into the Company, share capital and share premium together, shall be of one hundred thousand Swiss Franc (CHF 100,000.-).

Within the authorised capital of the Company detailed in Article 7 below, the Company may further issue the following class of shares:

- additional Class A Shares, having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.
- the class B shares (the “Class B Shares”), having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

All the Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the “Shares” as the case may be, or individually as a “Share”.

The Class A Shares and Class B Shares may only be subscribed and/or held, at any time, by “qualified investors” as defined in the Swiss Collective Investment Schemes Act of 23 June 2006 and its implementing ordinance, as amended or replaced from time to time.

All the Shares issued by the Company are issued in registered form only. The Shares are not represented by certificates.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Any share premium paid on Shares shall be attached to such Shares and be exclusively allocated to the holder of such Shares (being understood that the share premium paid on one Share shall together with the nominal value of such Share be referred to as the “Issue Price”).

The board of directors may resolve at any time and its sole discretion to proceed to the repayment of the share premium attached to any Share.

Art. 7. The authorised capital of the Company is set at a maximum of three million Swiss Franc (CHF 3,000,000.-), to be divided into the Class A Shares and/or the Class B Shares.

The board of directors is authorised, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorised capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue of attached share premium as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorised capital, article 6 of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 8. New investors may become shareholder of the Company following the completion of a subscription form to be addressed to the Company specifying, amongst others, the amount and the class of Shares they would like to subscribe.

The board of directors may accept or refuse the subscription at its own convenience.

Title III. - Management

Art. 9. As long as the Company has a sole shareholder, the Company is managed by a sole director appointed by the sole shareholder. As soon as the Company has more than one shareholder, it is managed by a board of directors comprising three (3) members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

As long as only Class A Shares are in issuance, all directors of the Company shall be elected by the holders of Class A Shares.

As soon as Class B Shares have been issued, the directors of the Company shall be appointed as follows:

The holder(s) of the Class A Shares shall have the right to propose the designation of two (2) directors of the Company, that shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holders of Class A Shares, and the holder(s) of the Class B Shares shall have the right to propose the designation of one (1) director of the Company that shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holders of Class B Shares.

The term of the directors and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

In case of vacancy of a director, the holder of the class of Shares who initially proposed the designation of such director for appointment, shall have the right to propose the designation of a replacement director, who shall be appointed by the general meeting of shareholders and who shall serve for the remaining term of her/his predecessor.

Art. 10. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Decisions of the board of directors will be validly taken if agreed by a majority of its members. In the case of appointments of directors in any wholly owned subsidiary of the Company ("Subsidiary"), the Company's director that has been proposed by the holder of the Class B Shares, shall have the right to designate one (1) director in such Subsidiary, the appointment of which shall be decided by the Company's board of directors based on a list of candidates drawn-up by the Company's director that has been proposed by the holder of the Class B Shares.

Art. 11. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 12. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 13 of the present articles of incorporation.

Art. 13. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 14. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 15. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 16. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders. In case of plurality of shareholders, resolutions to be taken at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders shall be validly taken in accordance with Luxembourg law. However, shareholders resolutions relating to the repurchase and/or redemption of the Shares shall be validly taken at a majority of shareholders representing at least two-thirds (2/3) of the share capital of the Company.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share

capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholders at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The shareholders agree that rights to dividends distribution will be made pro-rata amongst all shareholders based on the Issue Price paid by each of them.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2013.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

- Swiss Finance & Property AG, here represented as mentioned above, subscribes to forty-thousand (40,000) Class A Shares, subject to the payment of a global share premium in an amount of sixty thousand Swiss Franc (CHF 60,000.-), out of which an amount of four thousand Swiss Franc (CHF 4,000.-), shall be allocated to the legal reserve of the Company.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Swiss Franc (CHF 100,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred euro (€ 1.800,-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1).
2. The following is appointed director:
 - Olivier Croonenberghs, residing at Karel Van Lorreinenlaan 34a, 3080 Tervuren (Belgium), born in Hasselt (Belgium) on 28 December 1957;
3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor ("réviseur d'entreprises").
4. The director and the external auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2017.
5. The registered office of the Company is established at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Swiss Finance & Property AG, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Suisse, ayant son siège social sis à Untermüli 7, 6300 Zug, Suisse, et enregistrée auprès du registre de commerce du canton de Zug sous le numéro CH-020.3.025.166-1,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Acuro S.A." (la "Société") étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée de cinq (5) ans avec une possibilité d'extension pour deux (2) années additionnelles sur décision des actionnaires au moins trois (3) mois avant la date d'expiration.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à quarante mille Francs suisses (40.000,- CHF) représenté par quarante mille (40.000) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale d'un Franc suisse (1,- CHF) chacune. Une prime d'émission d'un montant d'un Franc suisse et cinquante centimes (1,5 CHF) par action sera payée à la constitution. L'apport total réalisé à la Société lors de la constitution, capital social et prime d'émission compris, sera de cent mille Francs suisses (100.000,- CHF).

Dans le cadre du capital autorisé de la Société détaillé à l'article 7 ci-après, la Société pourra émettre les classes d'actions suivantes:

- Actions de Classe A additionnelles, ayant une valeur nominale d'un Franc suisse (1,- CHF) chacune.
- Actions de classe B (les "Actions de Classe B"), ayant une valeur nominale d'un Franc suisse (1,- CHF) chacune.

Toutes les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront collectivement désignées comme les "Actions" ou individuellement comme "Action", selon le cas.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B pourront seulement être souscrites ou détenues, à tout moment, par des "investisseurs qualifiés", tels que définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 adoptée en Suisse et son ordonnance d'exécution, tel que modifiée et remplacée de temps à autre.

Toutes les Actions émises par la Société sont uniquement nominatives. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Toute prime d'émission payée sur les Actions doit être attachée à de telles Actions et être exclusivement réservée au détenteur de ces Actions (étant entendu que la prime d'émission payée sur une Action sera désignée ensemble avec la valeur nominale d'une telle Action comme "Prix d'Emission").

Le conseil d'administration pourra décider à tout moment et à sa seule discrétion de procéder au repaiement de la prime d'émission attachée à toute Action.

Art. 7. Le capital autorisé de la Société est fixé à un maximum de trois millions de Francs suisses (3.000.000,- CHF), divisé en Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social dans les limites du capital autorisé

Chaque augmentation du montant du capital peut être souscrite ou émise contre le paiement en numéraire ou par un apport en nature selon les prescriptions légales applicables ou par l'allocation de toutes les réserves libres et bénéfiques reportés qui peuvent être alloués au capital social, dans chaque cas, avec ou sans prime d'émission, comme le conseil d'administration l'aura déterminé.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou agent autorisé par la Société ou toute autre personne dûment autorisée, de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant ou tout ou partie de l'augmentation du montant du capital social.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Art. 8. Les nouveaux investisseurs pourront devenir actionnaires de la Société en complétant un formulaire de souscription adressé à la Société et spécifiant, entre autres, le montant et la classe des Actions auxquelles ils souhaitent souscrire.

Le conseil d'administration pourra accepter ou refuser la souscription à sa seule discrétion.

Titre III. - Administration

Art. 9. Tant que la Société a un unique actionnaire, La Société est administrée par un unique administrateur nommé par l'actionnaire unique. Dès que la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années par l'actionnaire unique ou l'assemblée des actionnaires, selon le cas, et sont révocables à tout moment.

Aussi longtemps que seules des Actions de Classe A sont émises, tous les administrateurs de la Société sont nommés par les détenteurs des Actions de Classe A.

Dès lors que des Actions de Classe B sont émises, les administrateurs de la Société sont nommés de la manière suivante:

Le(s) détenteur(s) des Actions de Classe A auront le droit de proposer la désignation de deux (2) administrateurs de la Société, lesquels seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur la base d'une liste de candidats proposés par les détenteurs des Actions de Classe A, et le(s) détenteur(s) des Actions de Classe B auront le droit de proposer la désignation d'un (1) administrateur de la Société qui sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base d'une liste de candidats proposés par les détenteurs de Classe B.

La durée du mandat des administrateurs et leur rémunération sont fixés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

En cas de vacance d'un administrateur, le détenteur de la classe d'Actions qui a initialement proposé la désignation de cet administrateur pour nomination, aura le droit de proposer la désignation d'un administrateur remplaçant, lequel sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires et qui exercera pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par une majorité de ses membres. En cas de nomination d'administrateurs dans toute filiale entièrement détenue par la Société ("Filiale"), l'administrateur de la Société qui a été proposé par le détenteur des Actions de Classe B aura le droit de désigner un (1) administrateur dans la Filiale, la nomination duquel devant être décidée par le conseil d'administration de la Société sur la base d'une liste de candidats rédigée par l'administrateur de la Société qui a été proposé par le détenteur des Actions de Classe B.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 12. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil d'administration, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 14. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 15. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 16. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. En case de pluralité d'actionnaires, les résolutions seront adoptées lors d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires des actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise. En tous les cas, les résolutions des actionnaires relatives au rachat et/ou remboursement des Actions seront valablement adoptées à la majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société prend l'engagement de procéder à la distribution de tout excès des profits annuels aux actionnaires dans les cinq (5) années suivant la déclaration par l'assemblée générale du profit net de l'année concernée.

Les actionnaires conviennent que les droits à la distribution de dividendes seront faits au pro-rata parmi les actionnaires sur la base du Prix d'Emission payé par chacun d'eux.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2013.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

- Swiss Finance & Property AG, ici représentée comme ci-avant mentionné, souscrit à quarante-mille (40.000) Actions de Classe A, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante mille Francs Suisse (60.000,- CHF), duquel un montant de quatre mille Francs suisses (4.000,- CHF) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille Francs suisses (100.000,-CHF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
2. A été nommé aux fonctions d'administrateur:
 - Olivier Croonenberghs, résidant au Karel Van Lorreenlaan 34a, 3080 Tervuren (Belgique), né à Hasselt (Belgique) le 28 Décembre 1957;
3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise.
4. Le mandat de l'administrateur et du réviseur d'entreprise expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.
5. Le siège social de la Société est fixé au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012089689/482.

(120127046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.607.

Il est constaté que la société "Eurofins France Holding", une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-67700 Saverne, 20, rue de Kochersberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 528 643 000, détentrice de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée "Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165607, a transféré en date du 14 décembre 2011, son siège social à l'adresse suivante: site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000 (Dépôt de l'acte au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sous le numéro 1937).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012089923/18.

(120127208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Finanmag S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 47.951.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «FINANMAG S.A.SPF» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.951, constituée suivant acte

notarié en date du 13 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 405 du 19 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2226 du 20 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente des articles deux (2), premier alinéa et seize (16), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet.

2. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société par ajout d'un troisième alinéa relatif au transfert du siège social de la Société dans les limites de la commune.

3. Octroi de la possibilité pour le conseil d'administration d'adopter ses décisions par voie de résolutions circulaires et modification subséquente de l'article huit (8) des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa et l'article seize (16), premier alinéa des statuts de la Société sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 16. (Premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième samedi du mois de juin à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier également l'article deux (2) des statuts de la Société par l'ajout d'un troisième alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (Troisième alinéa). «L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'octroyer la possibilité pour le conseil d'administration d'adopter ses décisions par voie de résolutions circulaires. En conséquence, il est ajouté un quatrième alinéa à l'article huit (8) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 8. (Quatrième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, Q. BRASSEUR, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8735. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012089993/69.

(120127276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Sunlow Investments International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.259.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Sunlow Investments International Limited, a Bahamian company initially incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office so far at Unit 6, Caves Professional Centre, West Bay Street & Blake Road, P. O. Box AP-59238, Nassau, Bahamas, registered with the Registrar General's Department under company number 161744 B (the "Company").

The meeting is declared open at 2.00 a.m. with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette acting as chairman (the "Chairman"),

who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To confirm and ratify the resolutions passed at the Joint Extraordinary Meeting of the Board of Directors and Shareholders of the Company held on June 1st, 2012 and at the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company held on June 1st, 2012, deciding to transfer the registered office of the Company from Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) To adopt the form of a public limited liability company (Société Anonyme).

3) To adopt in Luxembourg the name "SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A." and the Company purpose of a 'SOPARFI', Société de participations financières, or financial-participation company, with the following object:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

4) To approve the report of the independent auditor.

5) To reorganize the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg Companies' Law of August 10, 1915 as amended, and fix the Company's corporate capital at ONE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND Euros (EUR 1.150.000) represented by ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (1.150) shares with a par value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each.

6) To accept the resignations of the Directors, and grant them discharge for the execution of their mandate to the date of the transfer of the registered office.

7) To set at three the number of Directors. To appoint Mr. Norbert SCHMITZ, companies S.G.A. Services S.A and FMS Services S.A. as new Directors, and to fix the duration of their mandate to six years.

8) To set at one the number of Statutory Auditor. To appoint Mr. Eric HERREMANS as Statutory Auditor and to fix the duration of his mandate to six years.

9) To fix the address of the registered office of the Company in Luxembourg at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

10) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed by their proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iii) That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of the Company are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman explains the various items of the agenda. In particular, the Chairman sets out that the Company intends to transfer its registered office and its effective place of management from Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) to the Grand Duchy of Luxembourg, that meetings were held in Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) on June 1st, 2012, during which the transfer has already been unanimously decided and that all formalities in that respect by the laws of the Commonwealth of the Bahamas have been taken in the the Commonwealth of the Bahamas. He concludes that the purpose of the meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the Company's articles of association to Luxembourg law.

That a certified copy of the resolutions passed at the Joint Extraordinary Meeting of the Board of Directors and Shareholders of the Company stating the resolutions to transfer the registered office and the effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

After deliberation, the general meeting of shareholders then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to confirm and to ratify the resolutions passed at the Joint Extraordinary Meeting of the Board of Directors and Shareholders of the Company held on June 1st, 2012 and at the Meeting of the shareholder of the Company held on June 1st, 2012, deciding to transfer the registered office of the Company from Nassau (the Commonwealth of the Bahamas) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to adopt the form of a public limited liability company (Société Anonyme).

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to adopt in Luxembourg the name "SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A." and the Company purpose of a 'SOPARFI', Société de participations financières, or financial-participation company, with the following object:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to approve the report of the independent auditor Raphael Loschetter, of FIDEWA-CLAR S.A., with registered office at 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg which concludes as follows:

"Conclusion

Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities transferred from Sunlow Investments International Ltd does not correspond at least at the 1,150 new shares of Sunlow Investemnts International S.A. with a nominal value of EUR 1,000 each to be issued in return.

The said report, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reorganize the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg Companies' Law of August 10, 1915 as amended, and fix the Company's corporate capital at ONE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND Euros (EUR 1.150.000) represented by ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (1.150) shares with a par value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each. The Articles of Incorporation shall have the following wording:

Art. 1. There exists a société anonyme (public limited company) under the name of SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved in anticipation by resolution of the General Meeting passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 3. The Company's seat shall be established in Luxembourg-City.

In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature liable to jeopardize normal business at the seat of the Company or ready communications with the seat or between the seat and places abroad take place or are imminent, the seat may be transferred provisionally to a foreign country until such time as the said abnormal circumstances have completely ceased to obtain; nevertheless such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its seat, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 5. The Company's capital shall be fixed at ONE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND Euros (EUR 1.150.000) represented by ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (1.150) shares with a par value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each, each having a vote at the General Meetings.

The shares shall be registered or bearer shares at the election of the Shareholder.

In the event of a division of property in the shares, the exercise of the totality of the rights appertaining to the Company, and in particular the right to vote at General Meetings, shall be reserved for Shareholders having the rights of usufruct in the shares, to the exclusion of Shareholders holding the bare legal interest therein; the exercise of property rights, as determined by the ordinary law, shall be reserved for Shareholders holding the bare legal interest in the shares to the exclusion of Shareholders having the interest of usufruct.

The authorized capital shall be fixed at TEN MILLION EUROS (€ 10.000.000) represented by TEN THOUSAND (10.000) shares of a nominal value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the sole shareholder or in the event of plurality of shareholders by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time is fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for an issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue without reserving for existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any board member,

manager, proxy-holder or any other person duly authorized to receive subscriptions and payment of the price of the shares representing the whole or part of the increase in capital.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The Company may buy back its own shares on the terms laid down by law. In the event of the sale of the right of usufruct or bare legal property, the value of the beneficial or bare legal interest shall be determined by the value of the full ownership of the shares and by values representing the usufruct and bare legal interest in accordance with the actuarial tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. In the event of plurality of shareholders, the company must be managed by three members at least, shareholders or not.

If the company is established by a sole shareholder or if at the time of a general assembly of the shareholders, it is noted that the company has only one shareholder remaining, the composition of the board of directors can be limited to only one member, to the ordinary general assembly according to the observation of more than shareholder.

The administrators or the sole administrator will be named for a term which cannot exceed six years.

The outgoing administrators can be re-elected.

In the event of a post of Director appointed by General Meeting becoming vacant, the remaining Directors so appointed shall be entitled to fill the post provisionally; in such case, the next General Meeting shall proceed to the definitive election.

Art. 7. The Board of Directors shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Board of Directors may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, Shareholders or not.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two directors, each signatory representing one category of directors, if several categories of directors have been created, or the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power or by the sole administrator.

Art. 8. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of the Company by a Member of the Board by the sole administrator or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors; they shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 10. The financial year shall commence on January first and end on December thirty-first each year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders shall meet automatically at the Company's seat or at any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting on the first Wednesday of May at 2.00 p.m. If that day should fall on a holiday, the meeting shall be held on the first following working day.

Art. 12. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 13. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

If there is a sole shareholder, this shareholder exerts all the powers conferred by the assembly of the shareholders of the company.

Art. 14. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES To accept the resignations of the Directors and grant them discharge for the execution of their mandates to the date of the transfer of the registered office.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to set at three the number of Directors.

The general meeting of shareholders RESOLVES to appoint as new Directors, and to fix the duration of their mandate to six years:

- Mr. Norbert SCHMITZ, born in Petange (Grand Duchy of Luxembourg), on May 12, 1943, residing at 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg;

- S.G.A. Services S.A, a Luxembourg company with registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B76.118; Mrs Sophie CHAMPENOIS, born in Uccle, on September 4, 1971, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent"

- FMS Services S.A., a Luxembourg company with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B101.240, Mrs Nadine LAMBALLAIS, born in Thionville (France), on January 1, 1972, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent".

Eighth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to set at one the number of Statutory Auditor.

The general meeting of shareholders RESOLVES to appoint Mr. Eric HERREMANS, employee, born in Bruges (Belgium), on June 3, 1941, residing in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, as Statutory Auditor and to fix the duration of his mandate to six years.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to fix the address of the registered office of the Company in Luxembourg at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date written above.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Sunlow Investments International Limited, une société bahamienne initialement constituée selon les lois des Bahamas, avec siège social à Unit 6, Caves Professional Centre, West Bay Street & Blake Road, P. O. Box AP-59238, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès du «Registrar General's Department» sous le numéro 161744 B (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Azette (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Azette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Azette

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Confirmer et ratifier les résolutions adoptées à la réunion extraordinaire conjointe du conseil d'administration et des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juin 2012 et à la réunion des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juin 2012, décidant de transférer le siège social de la Société de Nassau (Bahamas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le statut de personne juridique, maintenir sans rupture de continuité de la Société et sans la création d'une nouvelle entité juridique.

2) adopter la forme d'une société Anonyme.

3) adopter au Luxembourg le nom de "SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A." et l'objet social d'une soparfi (société de participations financières) comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

4) Approuver le rapport du réviseur indépendant.

5) Refondre les statuts, conformément à la Loi sur les sociétés au Luxembourg» du 10 août 1915 comme modifiée, et de fixer le capital social de la Société à UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 1.150.000) représenté par MILLE CENT CINQUANTE (1.150) actions d'une valeur nominale de MILLE euros (EUR 1.000) chacune.

6) Accepter la démission des directeurs, et leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat à la date du transfert du siège social.

7) fixer à trois le nombre des administrateurs. Nommer M. Norbert SCHMITZ, les sociétés SGA Services SA et FMS Services SA en tant que nouveaux administrateurs pour une durée de six ans.

8) fixer à un le nombre de commissaire aux comptes. Nommer M. Eric Herremans comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

9) Fixer l'adresse du siège social de la Société à Luxembourg L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

10) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; qui, après avoir été signée par les mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant la présente assemblée.

Le Président expose les différents points de l'ordre du jour. En particulier, le Président explique que la Société a l'intention de transférer son siège social et son siège d'administration effective de Nassau (Bahamas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), que par assemblée générale conjointe des administrateurs et des actionnaires de la société en date du 1^{er} juin 2012 et assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} juin 2012, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit des Bahamas à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies.. Il conclut que l'objectif de la présente assemblée est de décider, selon les lois de Luxembourg, du même transfert et d'adapter les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise.

(iv) Qu'une copie conforme des résolutions prises à la réunion conjointe du conseil d'administration et des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juin 2012, décidant de transférer le siège social et le siège d'administration effective au Grand-Duché de Luxembourg, après avoir été signée ne varient par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise au même moment à la formalité de l'enregistrement.

Puis l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de confirmer et ratifier les résolutions adoptées à la réunion conjointe du conseil d'administration et des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juin 2012 et à la réunion des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juin 2012, décidant de transférer le siège social de la Société de Nassau (Bahamas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, en ce qui concerne le statut de personne juridique, maintenir sans rupture de continuité de la Société et sans la création d'une nouvelle entité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'adopter la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'adopter au Luxembourg le nom de "SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A." et l'objet social d'une soparfi (société de participations financières) comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises agréée, Raphael Loschetter, de FIDEWA-CLAR S.A., avec siège social à 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs transférés de la société Sunlow Investments International Ltd ne correspond pas au moins aux 1.150 actions nouvelles de Sunlow Investments International S.A. avec une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'administration de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts, conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés au Luxembourg telle que modifiée, et de fixer le capital social de la Société à UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 1.150.000) représenté par MILLE CENT CINQUANTE (1.150) actions d'une valeur nominale de MILLE euros (EUR 1.000) chacune, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de:
SUNLOW INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Art. 5. Le capital social est fixé UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 1.150.000) représenté par MILLE CENT CINQUANTE (1.150) actions d'une valeur nominale de MILLE euros (EUR 1.000) chacune, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000), représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont chacun relèvera d'une catégorie d'administrateurs différente si plusieurs catégories ont été créées ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, ou par la signature de l'administrateur unique.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des directeurs, et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat à la date du transfert du siège social.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer à trois le nombre des administrateurs.

Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, né à Pétange le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff.
- SGA Services S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 76.118; est nommée représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, né à Uccle le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- FMS SERVICES SA, une société anonyme avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 101.240; est nommée représentant permanent Madame Nadine LAMBALLAIS, employée privée, né à Thionville le 1^{er} janvier 1972, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer à un le nombre de commissaire aux comptes.

Est nommé Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans Monsieur Eric HERREMANS, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Frais - Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8227. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090433/489.

(120127244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Eurofins Analyses pour les Industriels France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.609.

Il est constaté que la société "Eurofins France Holding", une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-67700 Saverne, 20, rue de Kochersberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 528 643 000, détentrice de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée "Eurofins Analyses pour les Industriels France LUX Holding", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165609, a transféré en date du 14 décembre 2011, son siège social à l'adresse suivante: site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000 (Dépôt de l'acte au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sous le numéro 1937).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012089924/18.

(120127221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Twin Aux Carrés S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 152.543.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société anonyme TWIN S.A. (matr. 2009 22 16 218), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.776, avec siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannérus, ici représentée par Monsieur Georges WICKLER, indépendant, né à Ettelbruck le 16 mai 1962 (matr: 1962 05 16 212), demeurant à la susdite adresse.

La comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «TWIN AUX CARRÉS S.A.R.L.» (matr: 2010 24 10 867), avec siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannérus,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 26 mai 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.543.

La comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que la comparante décide de la dissoudre;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de la comparante.
- que la comparante reprend tous les engagements de la société à son propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georges WICKLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8408. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090471/36.

(120126973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.611.

Il est constaté que la société "Eurofins France Holding", une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-67700 Saverne, 20, rue de Kochersberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 528 643 000, détentrice de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée "Eurofins Hydrologie France LUX Holding", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165611, a transféré en date du 14 décembre 2011, son siège social à l'adresse suivante: site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000 (Dépôt de l'acte au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sous le numéro 1937).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012089925/18.

(120127179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.606.

Il est constaté que la société "Eurofins France Holding", une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-67700 Saverne, 20, rue de Kochersberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 528 643 000, détentrice de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée "Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165606, a transféré en date du 14 décembre 2011, son siège social à l'adresse suivante: site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000 (Dépôt de l'acte au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sous le numéro 1937).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012089926/18.

(120127194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Neteos Interactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.195.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 23 juillet 2012

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 23/07/2012;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
NETEOS INTERACTIVE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012090262/18.

(120127229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Heron Les Mesnuls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 12 juillet 2012, tenue au siège de la société

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, est reconduit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
HERON LES MESNULS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012090080/15.

(120127084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2012 que:

- a été réélu aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Michel Moureau, né le 25.11.1951 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4 rue d'Arlon.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012089933/17.

(120127192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.959.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2012

En date du 16 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

Monsieur Dominik ANDERHALDEN, gérant de catégorie A

Monsieur Thomas BUCHER, gérant de catégorie A

Monsieur Andrew GIBSON, gérant de catégorie A

Monsieur Jérôme TRIGANO, gérant de catégorie A

Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012090011/22.

(120127188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Heron Nointel S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.010.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 12 juillet 2012, tenue au siège de la société

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, est reconduit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

HERON NOINTEL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012090081/15.

(120127093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2012

En date du 16 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

Monsieur Dominik ANDERHALDEN, gérant de catégorie A

Monsieur Thomas BUCHER, gérant de catégorie A

Monsieur Andrew GIBSON, gérant de catégorie A

Monsieur Jérôme TRIGANO, gérant de catégorie A

Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012090013/22.

(120127175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Gentiane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.063.

—
L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «GENTIANE S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74063, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 321 du 3 mai 2000. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Quentin BRASSEUR, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat;

2. Autorisation du conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social, avec effet immédiat;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure dans les statuts le pouvoir du conseil d'administration de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa entre le deuxième alinéa et le troisième alinéa de l'article deux des statuts de la Société.

Ce nouvel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 2. (Troisième nouvel alinéa). «Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de tenir compte des modifications apportées par la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, une deuxième phrase est ajoutée au premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, un nouvel alinéa est ajouté entre le premier et le second alinéa de l'article 12 des statuts de la Société et l'article 16 des statuts est modifié.

Ces nouveaux alinéas auront la teneur suivante:

Art. 6. (Deuxième phrase du premier alinéa). «Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. (Deuxième alinéa). «Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

La deuxième phrase de l'article onze des statuts de la Société est supprimée et les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. HERMES, Q. BRASSEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8732. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012090033/77.

(120127264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

SAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 107.124.

—
Dépôt rectificatif du dépôt initial L110143461.04

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2012090398/14.

(120127737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.674.

—
Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der HT WD der Kettwiger Straße S.à r.l.

Der alleinige Gesellschafter beschließt, nachdem Herr Kai Braun sein Amt als Geschäftsführer zum 24. Mai 2012 niedergelegt hat, Herrn Ansgar Billen, geboren am 24. November 1977 in Trier, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 25. Mai 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Juli 2012.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.

Référence de publication: 2012090084/15.

(120127066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15 juin 2012

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Giorgio DRAGHI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La durée de son mandat de président sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la Société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cession de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090098/15.

(120127234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

L.C.C. Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 167.848.

Les statuts coordonnés au 28/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/07/2012.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012090141/12.

(120127187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Marina Town S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 168.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012090223/12.

(120127206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

La Beauté d'Océane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, rue de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 152.248.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Caroline GUERCI, esthéticienne, née le 30 septembre 1983 à Mont Saint Martin (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 67, Rue Robespierre;

2.- Monsieur Gilles GUERCI, pensionné, né le 28 juillet 1953 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 42 B, rue des Sapins.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LA BEAUTE D'OCEANE S. à r.l., avec siège social à L-4645 Nieder Korn, 145, rue de Pétange,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 152.248,
constituée aux termes d'un acte reçu le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 978 du 10 mai 2010.

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est reparti comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Madame Caroline GUERCI, préqualifiée, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES | 25 |
| 2.- Monsieur Gilles GUERCI, préqualifié, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES | 75 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,
- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Guerci, G. Guerci, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090165/41.

(120127245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Landericus Property Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.781.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Associé unique en date du 13 juillet 2012*

- Nomination, avec effet au 13 juillet 2012, de Monsieur Philippe Lanciers, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012090170/15.

(120127113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Landericus Property Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.187.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Associé unique en date du 13 juillet 2012*

- Nomination, avec effet au 13 juillet 2012, de Monsieur Philippe Lanciers, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012090171/15.

(120127112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Landericus Property Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.627.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Associé unique en date du 13 juillet 2012*

- Nomination, avec effet au 13 juillet 2012, de Monsieur Philippe Lanciers, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012090172/15.

(120127111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.975.

—
DEMATHIEU & BARD S.A., associé de la société à responsabilité limitée TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg, a changé de forme sociale et de siège social, dorénavant DEMATHIEU ET BARD, société par actions simplifiée, avec siège social à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 845 880 517.

Pour extrait conforme

TRALUX Société Générale de Travaux - Luxembourg

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012090462/15.

(120126745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

LOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.314.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Lod S.à r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 11 juillet 2012.

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer pour une durée illimitée, Mademoiselle Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nouveau gérant en remplacement de Stefania Tomasini et ceci avec effet au 14 juin 2012.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2012090187/17.

(120127196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

LSP International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.728.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de distribution du 1^{er} février 2012 que les 20.000 parts sociales de la Société détenues par LS Power Transmission, LLC ont été transférées à LS Power Associates, L.P., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du registre de l'Office of the Secretary of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 3357619.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2011.

Pour LSP International Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2012090192/17.

(120127109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120033438.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xena Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090514/15.

(120127238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090256/11.

(120127277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Optique Claude Bley s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 15, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.691.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012090282/12.

(120127185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

P.B.I. Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.919.

—
Les statuts coordonnés au 28/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/07/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012090288/12.

(120127210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.
